



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### réglementation

Question écrite n° 93129

### Texte de la question

Mme Fanélie Carrey-Conte attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la récupération de la TVA concernant le transport de personnes à vélo. En effet, dans une démarche écologique notamment, ce type de transport se développe rapidement. Or à ce jour, seules les entreprises transportant des marchandises à vélo peuvent récupérer la TVA et non celles proposant des transports de personnes à vélo. Dans une démarche de protection de l'environnement, afin d'encourager et de soutenir le transport collectif de personnes par un véhicule ne polluant pas, il lui demande dans quelle mesure une telle réglementation pourrait s'appliquer sur les transports de personnes à vélo.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Fanélie Carrey-Conte](#)

**Circonscription :** Paris (15<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 93129

**Rubrique :** Transports

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Transports, mer et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 février 2016](#), page 1108

**Question retirée le :** 4 octobre 2016 (Fin de mandat)